

RÈGLEMENT

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Politiques et règlements connexes : JPC-RA, JPD-RB, ECJ-RB

Services responsables : Deputy Superintendent of Schools

Soins de santé pour les enfants et le personnel souffrant d'allergies

I. OBJECTIF

Établir des procédures pour réduire l'effet des allergènes sur la performance des élèves et du personnel pendant la journée d'école.

II. CONTEXTE

Les élèves de l'élémentaire passent environ la moitié et les élèves du secondaire environ le tiers de leur temps éveillé à l'école. De nombreux membres du personnel scolaire passent au moins une journée de travail de huit heures dans l'enceinte de l'école. Lorsque ce temps est passé en présence d'allergènes, la santé, l'assiduité et le travail scolaire des élèves et du personnel peuvent en souffrir.

Il est essentiel d'évoluer dans un environnement scolaire contenant le moins possible d'allergènes. Il est nécessaire que tout le personnel scolaire responsable de la planification et de l'administration des programmes d'enseignement soit conscient des allergènes qui peuvent nuire au fonctionnement des élèves allergiques. Un état d'allergie continu, matérialisé par de la tension, de la fatigue ou de l'hyperactivité, peut avoir un effet négatif sur les performances scolaires.

III. PROCÉDURES

A. Lors de la sélection des matériels à utiliser dans les édifices scolaires, tout le personnel impliqué dans le processus d'approvisionnement doit rester conscient du potentiel allergénique des substances contenues dans les matériaux.

1. Les clauses techniques doivent être rédigées avec soin pour éviter les allergènes connus tels que les sous-tapis en poils d'animaux ou les sous-tapis en poils d'animaux "lavés", les sous-tapis en poils d'animaux enduits, les fibres synthétiques incorrectement traitées thermiquement, le kapok, les linters de coton, les plumes (duvet) et les insecticides contenant du pyréthre.

Seuls les produits chimiques approuvés sur la liste d'appel d'offres doivent être utilisés. Ces produits doivent être examinés pour repérer allergènes connus avant l'achat.

2. Les clauses techniques doivent éviter les irritants susceptibles de causer des problèmes aux personnes allergiques, tels que la peinture odorante, la sciure de bois, les aérosols chimiques contenant du camphre ou du goudron, le formaldéhyde, les diluants pour peinture, le chlore et d'autres produits de nettoyage, d'art ou alimentaires.
 3. Les dons de tapis et de mobilier rembourrés ne seront pas acceptés par les écoles.
- B. Les managers et le personnel technique des services des bâtiments doivent fournir des services d'entretien et de nettoyage pour réduire la quantité de poussière et de moisissures dans les zones d'enseignement et autres zones dans lesquelles les élèves passent du temps pendant la journée d'école.
1. Les tapis de l'école doivent être nettoyés quotidiennement par aspirateur et régulièrement à l'eau savonneuse.
 2. Les filtres des systèmes de chauffage et de climatisation doivent être nettoyés régulièrement.
 3. Les produits de nettoyage et les désinfectants odorants sont être évités.
- C. Lorsqu'une peinture ou rénovation des bâtiments scolaires est prévue, le directeur doit aviser les parents à l'avance dans les situations suivantes :
1. Lorsqu'il est prévu de repeindre les salles de classe ou les zones avoisinant les systèmes de ventilation.
 2. Lorsque des rénovations majeures qui génèrent de la poussière ou de fortes odeurs sont prévues dans les zones d'enseignement, par exemple, le goudronnage du toit, le resurfaçage de l'allée, etc. Des barrières en plastique adaptées doivent être utilisées dans cette éventualité.
- D. Les élèves souffrant d'allergie peuvent être dispensés d'assister aux cours dans les zones affectées des édifices pendant les travaux de peinture ou de rénovation majeurs, pour la durée de ces travaux et d'un ou deux jours par la suite, sur recommandation écrite du médecin traitant.

- E. Les animaux utilisés dans le cadre du programme éducatif ne seront pas hébergés dans les salles de classe où se trouve une personne ayant une allergie connue à ces animaux. Les parents seront informés lorsqu'un animal doit être hébergé dans une salle de classe. Lorsqu'il y a une autre salle disponible, qui n'est pas utilisée à plein temps pour l'instruction, celle-ci elle doit être utilisée pour l'hébergement des animaux. Le règlement MCPS ECJ-RB, *Soin des animaux en classe*, fournit des informations supplémentaires.
- F. Une demande écrite d'un médecin pour fournir un programme adapté ou une libération d'activités qui seront préjudiciables à la santé de l'élève ou du membre du personnel allergique sera considérée et traitée dans la mesure du possible par le personnel de l'école. Les élèves qui guérissent d'un épisode d'asthme ou d'une maladie résultant d'une allergie doivent se voir proposer des activités de programme alternatives pendant la période prescrite par le médecin.
- G. L'infirmerie scolaire doit surveiller attentivement les dossiers médicaux des élèves connus pour être allergiques aux piqûres d'insectes, aux aliments ou sujets à d'autres maladies en lien avec les allergies identifiées par un médecin, et informer tout le personnel scolaire concerné. L'infirmerie scolaire peut également être une ressource pour le personnel scolaire souffrant d'allergies.

Historique du règlement: Ancien règlement n° 525-16, 5 août 1974, (informations de l'annuaire mises à jour) ; révisé le 28 janvier 2008.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

| Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS* | Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS* |
|--|---|
| Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org | Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org |
| Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation | Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap |
| Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org | ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org |
| Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel* | |
| Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org | |

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.